



Attestation de reprise du travail et attestation de salaire

Par phoenixx1, le 02/09/2010 à 01:29

bonjour a tous

cette fois c est moi qui suis dans la tourmente et jsuis pas contre un peu d'aide.
j'explique

j'ai ete en arret de travail du 16 au 26 juillet,je reprend jusqu'au 29 juillet et ensuite congé payé.

le 30 aout je reprend le travail, mon chef me file ma fiche de paie et ho surprise il me manque 500€ d'indemnité journaliere.jusque la pas de probleme l'employeur fait pas la subrogaion, quoique en regardan dans la convention collective de la metalurgie de la region parisienne on peut se demander si l'employeur est pas cense faire la subrogation.

bref je sent le coup foure et le lendemain je telephone a la secu qui m'avait envoyer une lettre me reclamant une attestation de reprise du travail.

ma premiere question est quesque c'est que cette bete la "un certificat de reprise du travail? attestation de salaire?

bref j'en profite justement pour demander a la personne de la secu si mon employeur a bien envoyer l'attestation de salaire.

l'employe me dit que non (on est quand meme fin aout).

je me dit c'est pas posible je racroche et rerappelle la secu pour avoir un autre employe celui ci confirme les dire de son collegue et me dit qu en plus la secu a relancer mon employeur le 18 aout sans succes.

la je me dit que mon employeur l'a fait expres pour me nuire.

je dit a l'employe que je veux consulte les document en reference de mon accident du travail et la le gars me dit qu'une autre personne me rappellera pour traiter ma demande.

en attendant je cours saisir les referes pour que mon employeur me delivre la dite attestation, au passage l'huissiers que je mandate pour faire citer mon employeur me soulage de 90€. rebondissement!

la secu me rappelle le lendemain et m'informe que mon employeur aurai fait l'attestation de salaire le 26 juillet.

je demande qu elle m'envois la photocopie et que je veux consulter mon dossier et la c est le drame elle m'envois chier (**lire: "sur les roses"**).

donc je resume la secu me demande une attestation de reprise du travail et de l'autre la secu dit avoir recu ou pas l'attestation de salaire obligatoire.

l'attestation de reprise du travail est elle la meme chose que l'attestation de salaire?

merci

Par **Paul PERUISSET**, le **02/09/2010** à **10:54**

Bonjour Éric,

Je suis comme toi, je n'ai jamais entendu parler d'attestation de reprise sauf lorsque le salarié reprend son travail AVANT la fin de son arrêt maladie (ce qui arrive parfois).

Pourquoi la sécu te demande-t-elle une attestation ? Il suffit pour elle de t'indemniser jusqu'au dernier jour de ton arrêt, sans se poser de question. Pas de prolongation = pas d'indemnisation!

Pour répondre à ta question, l'attestation de reprise n'a rien à voir avec une attestation de salaire qui est à transmettre à la sécu sur laquelle est indiqué les 3 derniers mois de salaire et les dates d'arrêt etc. pour pouvoir calculer les indemnités journalières.

Cordialement,
Paul PÉRUISSET

Par **phoenixx1**, le **03/09/2010** à **00:42**

j ai fini par comprendre mon employeur ce mechant ,je reste poli
a decider de reecrire le code de la secu .
lorsque il a reçu mon arret de travail pour cause de rechute d'accident ce vilain petit canard a
decide d'envoyer l'attestation de salaire le jour ou j'ai repris le travail.
sauf que le code de la secu dit que quand l'employeur recoit les papiers d'accident du travail il
envois des reception l'attestation de salaire.
des lors il a inscrit sur l'attestation de salaire que j'avais repris mon travail.
ce faisant il m'apporte un prejudice du fait qu il n'a pas transmis les documents nescessaire
pour que la secu me paye,il les a envoyer a la fin de ma periode d accident au lieu du debut.
du coup je me retrouve avec un trou sur la paye, je ne suis pas le seul a qui cela arrive mon
employeur est coutumier du fait et se sert de ca pour faire comprendre au travailleurs qu il ne
faut pas qu'ils declarent leurs accidents du travail